

FICHE CRÉÉE

Thomas

Nom : *Thomas*
 Prénoms : *Jean Louis Eugène* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *330*
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le *28 août 1897* à *St Georges l'Espéranche*, canton d' *HEYRIEUX*, département d' *L'ISÈRE*, résidant à *St Georges l'Espéranche*, canton d' *HEYRIEUX*, département d' *L'ISÈRE*, profession de *costomier*
 fils de *Jean Jean Marie* et de *Suzanne Marie Caroline* domiciliés à *St Georges l'Espéranche*, canton d' *HEYRIEUX*, département d' *L'ISÈRE*
 Marié à :

SIGNALLEMENT.

Cheveux *châtains*, Yeux *bleus foncés*, Front *large*, Nez *resté*, Visage *ovale*, Renseignements physiologiques complémentaires :
 Taille : 1 mètre *62* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

Degré d'instruction : *2*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *77* de la liste du canton d' *HEYRIEUX*
 Classé dans la *5*° partie de la liste en *1915*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Journal art. 182, 1911 sous faiblesse Bon service armé Conseil de révision de l'ère des juin 1915. Inscrit en conseil d'août 1915. Apprivoisé au corps et 2e régiment qui 1916. Decede le 20 février 1917 à l'hôpital de St-Quentin, cont-aquies, à l'hôpital armé (Chôme) Décision M. 2-1917, R. G. Contrôlet le 11 février 1917. Secours immédiat de 150 francs payé le 14 mai 1917 à madame Veuve Thomas

	NUMEROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.		<i>914</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domiciliaire. R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>Contre l'Allemagne Justicier (simple) 8 août 1916 au 10 février 1917</i>	

PÉRIODES D'EXERCICES.	RÉSERVE		ARMÉE TERRITORIALE		Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.
	1 ^{re} dans l	2 ^e dans l	1 ^{re} dans l	Supplémentaires	
	du	au	du	au	
	du	au	du	au	
	du	au	du	au	
	du	au	du	au	

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ois, etc.).

FICHE CRÉÉE